

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE PORTANT SUR LE PLU D'AZAS LE 18/10/2018.**

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous et précise que la présentation sera réalisée à 3 personnes Sébastien CHARRUYER (BE URBA2D), Pierre-Marie Desgrolard et elle-même.

La présentation est diffusée sur grand écran et invite le public à poser des questions après la présentation des différentes pièces.

Le public pose des questions sur :

1-La densité de construction jugée trop importante :

La réponse apportée :

*La densité moyenne applicable à la commune par le SCOT est de 10 logements /ha. Ainsi la somme des surfaces libres identifiées (densification et extension) doit permettre d'atteindre cet objectif à l'échelle communal.*

*Il est indiqué que l'OAP précise une densité dégressive entre la zone AU1 plus dense et la zone AU2 moins dense.*

2-La densification des espaces déjà urbanisés qui offre des possibilités d'accueil de population

La réponse apportée :

*Seul 1,5 ha sont identifiés comme potentiel de densification sur Azas. Sur les espaces d'habitat diffus : Montauriol, En moynet..., les espaces de densification n'ont pas été retenus du fait de la forme urbaine en place et en particulier des risques de conflits de voisinage lié aux redécoupages parcellaires qui induiraient des accès privés et une multiplication des accès et branchements sur une voie de faible gabarit.*

3-Les objectifs de développement démographiques jugés trop importants

La réponse apportée :

*L'accueil de population est encadré par le SCOT. Les objectifs prévus sont similaires à la progression démographique que la commune a connue ces 10 dernières années et la progression indiquée dans le PADD est compatible au SCOT. La commune comporte un objectif majoré par rapport aux autres communes rurales du fait de la proximité de la zone d'activité des portes du Tarn.*

*Les équipements scolaires permettent un accueil de population plus important et le développement prévu permettra le développement de commerces et services à la population. (boulangerie, services à la personnes...)*

4-Les répercussions du projet en terme de déplacements et de cadre de vie

La réponse apportée :

*En terme de déplacement automobile, les deux carrefours ont fait l'objet d'une étude d'aménagement par le CAUE qui permettra d'améliorer les conditions de sécurité routière. La route de Saint Sulpice sera également aménagée en profitant du passage des réseaux d'assainissement pour aménager le bas-côté en piéton.*

*La zone du cœur de village (OAP) sera desservie par 3 accès : devant la mairie, coté cimetière (emplacement réservé) et sur le chemin de Castelfort. Ce qui permettra de diluer le trafic.*

*Le développement au plus près de l'école limitera les déplacements vers cet équipement via des liaisons piétonnes figurant dans les OAP. Les espaces de stationnement seront également plus nombreux en particulier dans le cœur du village.*

*Concernant le cadre de vie, une zone tampon est conservée le long du chemin de Castelfort dans la continuité des parcs arborés existants. La silhouette Sud-Ouest est préservée par la zone Ap. Dans le cœur du village, le règlement impose le nuancier de façades du CAUE et la forme urbaine sera diversifiée (habitat groupé en bande et pavillonnaire) : prévue dans l'OAP.*

#### 5-Le choix du site de développement

*La réponse apportée :*

*Le développement ne peut se faire que sur le village puisque le SCOT limite l'urbanisation des hameaux à 10% de l'enveloppe foncière. Sur le village, la liaison des 2 centres est dans la logique topographique et paysagère, bien que consommant des espaces agricoles. Il a l'avantage de recentrer l'urbanisation et de former un véritable cœur de village dont l'équipement en terme de réseaux est facilité par la collecte des eaux usées du centre ancien.*

#### 6-La mise en place de l'assainissement collectif

*La réponse apportée :*

*Le cœur du village permet de financer l'amener du réseau jusqu'au centre ancien qui pose de réels problèmes de salubrité publique.*

*Avec un développement urbain moins important, la mise en place de l'assainissement entrainerait une hausse du cout par branchement.*

*Devant l'incertitude des taux de subventions, le financement est en grande partie assuré par les nouveaux logements du cœur du village.*

Clôture de la réunion.